



TROIS QUESTIONS À...

JEAN-LUC MÉLENCHON

"Oui à l'instauration d'une exception sportive pour la TVA"



► Le 23 avril, les Français sont appelés à voter pour le premier tour de l'élection présidentielle. En vue de cet événement politique majeur pour notre pays, "Paris-Turf" a pris contact avec les onze candidats afin de leur soumettre les trois mêmes questions. Afin d'apporter les réponses les plus précises possibles, le candidat de la "France Insoumise", Jean-Luc Mélenchon s'est appuyé sur Charlotte Girard, coresponsable du mouvement précité.

► Pour vous, les courses hippiques sont-elles, avant tout, un sport ou un jeu ? Et êtes-vous déjà allé sur un hippodrome, un jour de courses ?

Les courses hippiques et l'ensemble des activités de la filière équine sont du point de vue de la France Insoumise des sports à part entière et qui ont de plus l'avantage d'être mixtes (tant du côté des chevaux que des jockeys) et d'ainsi participer à l'émancipation de la société. Néanmoins, Jean-Luc Mélenchon n'a pas, pour sa part, une grande expérience personnelle du monde des courses.

Plus de 70.000 personnes vivent directement de la filière courses, financée par le PMU. Si vous êtes élu, envisagez-vous de protéger le pari hippique, menacé par les paris sportifs exploités dans le réseau physique de la Française des Jeux, soit près de 32.000 points de vente ?

Les courses hippiques jouent un rôle essentiel dans le financement de la filière cheval - à la faveur du

versement du résultat net du PMU aux sociétés mères et aux autres sociétés de courses. Le maintien d'un monopole permet d'assurer une partie du financement de ces activités et de prévenir les risques d'addiction aux jeux d'argent. Mais, au-delà de la concurrence dans les paris sportifs liée à la fin du monopole du PMU, le secteur des courses français souffre à la fois d'une perte de prestige et d'un manque d'attrait pour les nouveaux publics potentiels. La France Insoumise propose dans son programme d'interdire le "naming" et l'appropriation commerciale des équipements et compétitions comme cela a été récemment le cas avec le Prix de l'Arc de Triomphe devenu le Qatar Prix de l'Arc de Triomphe. Elle propose également de renforcer les liens entre la pratique sportive en amateur et la pratique professionnelle en regroupant des épreuves de différents niveaux et de différentes disciplines sur les hippodromes afin d'accroître la participation du public.

La hausse brutale de la TVA (de 7 à 20 %), appliquée

depuis janvier 2014, a mis en péril toute une filière. Avez-vous l'intention de plaider auprès de la Commission Européenne pour un taux réduit sur les activités hippiques ?

Jean-Luc Mélenchon s'est prononcé en décembre 2013 pour l'instauration d'une exception sportive pour la TVA. La directive européenne TVA permet l'application d'un taux réduit pour "l'utilisation d'équipement sportif". En France, cette possibilité n'est pas utilisée et le taux normal s'applique pour tous les sports. Le taux réduit doit s'appliquer dans tous les domaines socialement utiles et écologiquement responsables. Toutes les pratiques sportives (équitation et courses hippiques incluses) sont des activités émancipatrices et à ce titre doivent bénéficier d'un taux réduit comme c'est le cas pour les activités culturelles. Ce qui permettra de résoudre le conflit opposant actuellement les centres équestres et les hippodromes au gouvernement concernant la hausse de la TVA applicable aux activités équestres.

PRÉSIDENTIELLE
2017